

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 14 JUIN 2017 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le choix de la société « La Société des Crématoriums de France » (SCF) en qualité de délégataire de service public pour l'exploitation du Centre Funéraire de Montreuil-Juigné ainsi que le contrat de délégation de service public et ses annexes, établi pour une durée de 7 ans à partir de sa date d'entrée en vigueur prévue le 8 juillet 2017, à conclure avec la société « La Société des Crématoriums de France » (SCF). Le conseil a également autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et tout document nécessaire à son exécution et à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution du contrat de délégation de service public.

- Le Conseil, à l'unanimité, a demandé à Angers Loire Métropole d'exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée AZ n°106, d'une contenance de 467 m², située rue Victor Hugo, au prix et conditions mentionnées dans la déclaration d'intention d'aliéner.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le principe de l'attribution d'une participation d'un montant de 200 000 € à la société Immobilière PODELIHA pour l'opération de renouvellement urbain du quartier Bel-Air.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention d'objectifs entre la commune et l'école de musique LAMI et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention avec Angers Loire Tourisme relative aux navettes fluviales, avec versement d'une subvention de la commune d'un montant de 1 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la vente d'ouvrages retirés du prêt à la bibliothèque Clara Malraux le samedi 7 octobre 2017 de 14H à 17H et a fixé les tarifs correspondants.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le tarif du spectacle théâtral du vendredi 19 janvier 2018 à 20H30 (Compagnie Les Arthurs), soit 10 € l'entrée.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le bail de sous-location de la caserne de gendarmerie située 1 allée Jean Girault, d'une surface totale de 6 220 m², pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} juin 2017, moyennant un loyer annuel de 189 330 €, et a autorisé Monsieur le Maire à signer ce bail.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer à l'issue de la consultation le marché relatif à la réalisation des travaux VRD des ateliers municipaux.

- Le Conseil a pris acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel 2016 d'Angers Loire Métropole sur la situation en matière de développement durable.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 de prolongation, du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, de la convention de création d'un service commun de conseil en prévention entre Angers Loire Métropole et les communes de Saint Barthélemy d'Anjou, Montreuil-Juigné et Bouchemaine.

.../...

- Le Conseil, à l'unanimité, a confirmé au titre des avantages acquis autorisés par l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le principe institué par délibération du conseil municipal du 12 octobre 1973, de versement d'une prime annuelle, aux agents municipaux et en a arrêté les modalités.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de modifier comme suit le temps de travail de deux agents de la collectivité à compter du 01/09/2017 :

- Augmentation temps de travail :
 - Un poste d'Adjoint technique : Temps de travail hebdomadaire porté de 28h/35h à 30h/35h.
- Diminution temps de travail :
 - Un poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles : Temps de travail hebdomadaire porté de 34h/35h à 28h/35h.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Créations :

* un poste d'Agent de maîtrise à temps complet au 01/07/2017

* un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/07/2017

Suppressions :

* un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/07/2017

* un poste d'Adjoint technique à temps complet au 01/07/2017

- Le Conseil, à l'unanimité, a déclassé du domaine public par anticipation le terrain d'assiette des ateliers municipaux, cadastré AO n°01, d'une surface 3 100 m², situé impasse du Parc et a décidé que les nécessités du service public (fonctionnement des ateliers municipaux) justifient que la désaffectation effective de ce terrain intervienne à compter du 30 septembre 2018 date à laquelle les nouveaux ateliers municipaux auront été livrés rue Albert Camus.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 21 juin 2017.

**Le Maire
Stéphane PIEDNOIR**